

L'an deux mille vingt-deux, le sept-juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Saint André les Alpes sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 6	18
Total des voix : 24		

#### Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Philippe MARANGES, Castellane ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon ; Antoine FAURE, Aups ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance ;

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

Date de convocation
24/06/2022

Délibération  
n°22\_07\_B6\_05B

#### Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Paul CORBIER ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Christophe BIANCHI ; Raymonde CARLETTI à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Philippe MARANGES

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jacques ESPITALIER

#### Programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire - Transport de lycéens (ANNEE 2023)

Annule et remplace celle enregistrée en Préfecture le 13/07/2022 suite à une erreur de saisie

En 2019, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur invitait les parcs naturels régionaux et leurs acteurs à se mobiliser auprès des lycéens.

Or le territoire du Verdon n'a pas de lycée sur son territoire, ceux-ci étant situés aux villes portes (Digne-les-Bains, Manosque, Lorgues ou Draguignan). C'est ce qui expliquait en partie, le peu d'actions menées avec les lycées (peu répondent aux appels à projets lancés par le Parc), et les difficultés à monter des projets avec le corps enseignant.

Depuis 3 ans, nous avons pu créer un réseau d'enseignants relais dans les lycées des villes portes et l'aide de la Région pour prendre en charge une partie des transports à favoriser la mise en place de projets.

L'objectif de cette action est de favoriser la participation des lycées à l'appel à projet scolaire en prenant en charge financièrement les transports scolaires, grâce à l'aide de la Région.

En effet, l'intérêt de ces projets est de permettre aux lycéens de se déplacer pour venir dans les Parcs de la Région Sud Provence-Alpes-Alpes-Côte d'Azur.

C'est pourquoi, dans l'appel à projet qui sera proposé aux lycées des villes « portes » du Parc du Verdon (Digne-les-Bains, Manosque, Draguignan, Lorgues, Saint-Maximin et Gardanne) il sera mentionné que le projet contiendra obligatoirement, a minima, une sortie de terrain au sein du territoire. Le transport en bus pour cette sortie sera pris en charge financièrement dans le cadre de cette action par une aide régionale mobilisée par les parcs comme celui du Verdon.

#### Contenu du programme

Le programme présenté dans le dossier éducatif du Parc du Verdon pour 2023 se déroulera sur le deuxième semestre 2022 et le premier semestre 2023 (pour la partie transports sur le territoire).

L'objectif fixé dans le cadre de l'appel à projets 2023 est le transport pour 15 nouvelles de classes de lycéens sur des projets dont les sorties se feront sur le 1er semestre 2023. Sur la base d'une sortie par classe pour un prévisionnel de 15 classes sur un rayon de 300 km (A/R)

Coût total TTC : ..... 7 000 €

Région (100 %) ..... 7 000 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et l'an susdits

étaient les signatures

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

